VIE SPORTIVE

LE MENU DOMINICAL

DU 9 MAI 1943

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Fives, stade J.-Lemaire, à 16 h. : S.C. Fives-R.C. Lens. En lever de rideau à 14 h. : S.C. Fives (Am.)-S.C. Douai.

Raubaix, stade A.-Prouvost, à 14 h. 30. Excelsior-Stade C.A.P.

MATCH AMICAL

Raubaix, parc Jean Dubrulle, à 17 h. 30 : R.C. Roubaix-P.C. Grenoble.

ACCESSION A L'EXCELLENCE

Béthune, stade municipal : U.S. Corbie-O. Marcq.

Oignies, stade des Mines : Stade Hénuiois-U.S. Escaudain.

Albert, stade H. Potez, Dechy-Sports-U.S. Rouvroy.

Bully, boulevard des Ateliers : U.S. Marquette-Ol. Saint-Ouen.

ATHLETISME

Roubaix, stade A. Prouvost, à la mi-temps et après le match Excelsior-Stade C.A.P., réunion d'ouverture avec Hanisenne et Wartelle contre le record du Nord des 3 000 mètres.

BOXE

Roubaix, salle de l'A.S.R., rue du Chemin de Fer, à 15 h. : Gala d'amateurs.

Evin-Malmaison, salle Pollet, à 16 h. : 9 combats d'amateurs avec Zadroz-Krupinski.

Carvin, Hôtel Majestic, à 15 h. : Gala d'amateurs Bruay-Carvin.

CYCLISME

Amiens, boulevard Châteaudun, à 14 h. 30 : Prix Georges-Mathiotte.

Farriera-la-Grande, Grand Place, à 14 h. : Prix Paul Boiquinit.

JEU DE PAUME

Championnat Hanneur

Hautmont : Hautmont-Pont-s.-Sambre-Gussignies. — Gussignies-Maubeuge. — Vieux-Condé : Vieux-Condé-Fenain. — Escautpont : Escautpont-U.S. Somain. — Somain : Somain-Fresnes.

Les Pharmaciens Lillois sont champions de France Universitaires

La finale du Championnat de France universitaire s'est disputée à Orléans, sous une pluie diluvienne, entre la Fac. Pharmacis Lille et le Fac. Droit Bordeaux.

Prise de vitesse au début, les Lillois encaissèrent deux buts mais réussirent néanmoins à réduire la marque avant la pause qui survint sur le score de 2 à 1 pour Bordeaux.

Les Nordistes s'imposèrent nettement après la reprise pour égaliser, puis prendre l'avance par leur avant centre.

Malgré une fin de partie pénible, la Fac. Pharmacie de Lillis conserva la victoire et enleva ainsi le titre national.

DEMANDE DE MATCHES

Union Sportive Liévinoise demande matches pour ses équipes A, B et Juniors à partir du 16 mai 1943.

Ecrire au secrétaire ou téléphoner au 10 à Lens.

BASKET-BALL

Examen d'arbitres

Les samedi 15 et dimanche 16 mai, MM. Geister et Mague seront à Lille pour y passer l'examen des candidats arbitres fédéraux et interrégionaux.

Le samedi, au Bar de l'Echo à Lille aura lieu, à 15 h., une conférence qui doit attirer dirigeants, arbitres et joueurs. La session d'examen oral et écrit aura lieu au même endroit à 17 h. 30, tandis que le dimanche, toute la journée, se déroulera l'examen pratique au terrain de l'O.I.C. Lillois.

Des indemnités de déplacement sont prévues pour les arbitres des différents Comités départementaux.

PLANT DE POIREAUX

TRES GROS DE ROUEN OU MONSTRUEUX DE CARENTAN

Livrable en Juin : 170 fr. la mille 1.600 fr. les dix mille. Rendu franco gare ou domicile. Pour quantités supérieures, nous interroger.

RETENEZ VOTRE PLANT DES MAINTENANT

Paiement à la commande par chèque ou mandat : Château-Ferme de Villiers-les-Maillets, par le Ferté-Gaucher SEINE-ET-MARNE

LE RÉVEIL AGRICOLE

DIFFÉRENTES AFFECTIONS DES PATTES CHEZ LES VOLAILLES

La Goutte. — La goutte est une affection des oiseaux adultes, caractérisée par la tuméfaction et l'inflammation des tissus au niveau des articulations. Elle est provoquée par l'excès d'acide urique dans le sang.

Les malades marchent péniblement et souvent restent accroupis. Ils s'alimentent mal, maigrissent, s'anémient et deviennent cachectiques.

La partie malade est gonflée et remplie d'une matière caséeuse, plâtreuse. On peut intervenir par une incision et faire évacuer cette matière. Un pansement rigoureusement aseptique est nécessaire et permet d'obtenir la guérison ; mais ils est souvent préférable de sacrifier le sujet s'il est en bon état d'embonpoint.

Le régime alimentaire doit surtout se composer de pâtées aux légumes cuits et verdure en évitant l'excès de graine.

Ajouter à l'eau de boisson 3 à 4 grammes par litre de bicarbonate de soude.

Le Bleime. — La Bleime (furoncle du pied ou gros pied des Américains) peut survenir à la suite de blessures ou de crevasses du coussinet plantaire ; elle peut être déterminée également par les contusions répétées que se font les volailles en sautant des perchoirs trop élevés, surtout quand le sol des poulaillers est rocailleux.

Le premier symptôme est la boiterie qui s'accentue chaque jour ; le coussinet est tuméfié et douloureux au au centre se produit, par la suite, une partie noirâtre de nécrose qui aboutit à l'ouverture d'un abcès renfermant un bourbillon purulent.

On peut favoriser la maturation de l'abcès par des cataplasmes chauds de farina de lin. Dès que l'abcès est formé, faire une incision et bistouri et évacuer par pression le pus et le bourbillon. Nettoyer à fond par ouertags et désinfecter.

Donner ensuite chaque jour un bain chaud de 10 minutes dans une solution de 20 grammes d'extrait de Javel concentré par litre d'eau.

Il est indispensable de protéger la région malade par un petit pansement ouaté, jusqu'au moment où la cavité de l'abcès se trouva comblée.

Maintenir le malade sur un sol gazonné ou sur une litière molle.

GUERISSEZ VOS VOLAILLES avec les PRODUITS ALPHI

Tous renseignements gratuits Lab. ALPHI, 81, rue d'Isly, LIMOGES

Gale des pattes. — La gale des pattes chez les volailles est une affection causée par la présence d'un acare qui se trouve sous les écailles des pattes et s'y multiplie.

Les écailles sont comme relevées et partiellement décolorées, les pattes et les doigts s'épaississent, se déforment et ont un aspect crouteux.

Prise dès le début, cette affection se guérit très facilement et le traitement est des plus simples. Quelques savonnages à la brosse et plusieurs bains de pétrole suffisent le plus souvent.

Blessures accidentelles. — Les blessures accidentelles, coupures, piqûres, etc..., sont assez rares chez les volailles ; d'ordinaire elles guérissent spontanément, sans provoquer de boiterie marquée.

Les blessures profondes seront traitées par des lavages antiseptiques (eau javellisée à 2 pour 100), sécher la piale et faire ensuite une application de vaseline boriquée ou iodée. S'il y a hémorragie, appliquer un pansement compressif sur la piale.

ÉTUDES CHEZ SOI

Les cours par correspondance de l'école Universelle permettent de faire chez soi, dans le moindre temps et aux moindres frais, des études complètes dans toutes les branches. Demandez l'envoi gratuit de la brochure qui vous intéresse :

Broch. 35204 : Classes et exam. prim.
Broch. 35206 : Classes second. Baccal.
Broch. 35213 : Licences (Droit Sc. Let.)
Broch. 35218 : Grandes écoles spécial.
Broch. 35223 : Carrières administrativ.
Broch. 35227 : Industrie, Travaux Publ.
Broch. 35231 : Carrières de l'agricul.
Broch. 35235 : Carrières du commerce
Broch. 35244 : Orthogr. Rédact. Calcul
Broch. 35249 : Langues étrangères
Broch. 35252 : Air, Marine
Broch. 35257 : Arts du dessin, prof.
Broch. 35260 : Musique théor. at instr.
Broch. 35265 : Couture, Coupe, Mode
Broch. 35272 : Secrétariats et journal

ÉCOLE UNIVERSELLE

58, Boulevard Exelmans, PARIS XVIe
11, 12, pl. Jules Ferry, LYON (Rhône)

Cangélatian des pattas — La congélation des pattes peut se produire au cours des hivers rigoureux surtout lorsque les volailles séjournent sur des terrains humides.

Elle se traduit par de la difficulté dans la marche, les pattes d'abord pâles décolorées deviennent violet-noir, lorsque la congélation est profonde la gangrène peut survenir.

Prévenez les accidents chez les volailles exposées au froid intense et au séjour dans la boue froids, par de légères applications sur les pattes d'un corps gras (huile ou vaseline).

Traitez la congélation par des frictions à l'huile de laurier et placez les malades dans un local à température douce et constante mais sans excès de chaleur. **Paul OUBUS.**

POUR CLOTURER TOUS VOS CHAMPS ET VOUS PROTÉGER DES RAVAGES CAUSÉS PAR LES LAPINS, SANGLIERS, CERFS, ETC.

UN FIL *seul* SUFFIT AVEC LA CLÔTURE ÉLECTRIQUE ELECTRIC-CLOTSEUL

PRATIQUE - ÉCONOMIQUE - INVIOLABLE

Etabl. LE NOURRISSEUL-CORMERY (Tél. 4.40)

BOURSE DE PARIS du 7 Mai 1943

Fonds d'Etat Français : 3 %, 96 ; 3 % am., 99 ; 4 % 1917, 103.45 ; 4 % 1918, 103.45 ; 5 % 1920, 139.75 ; 4 1/2 % 1932 A, 103.80 ; 4 1/2 % 1932 B, 103.85 ; 3 % 1942, 95.60 ; 3 1/2 % 1942, 98.75 ; Caisse Aut. 5 % 1936, 122.50 ; Obl. Tres 4 1/2 % 1938, 1.323 ; Obl. Trés. 4 % 1934, 1.214 ; P.T.T. 4 1/2 % 1929 C/500, 535 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B 141.05 ; Bons Trés. 4 1/2 % 1934, 1.095 ; Bons Trés. 4 % 1935, 1.110 ; Caiss. Aut. Tab., 1.030.

Crédits Nationaux : Cr. 1919, 653 ; 1920, 584 ; 1934, 1.138 ; 1935, 1.150.

Fonsières et Communaux : Fonc. 1883, 355 ; 1885, 407 ; Com. 1891, 360 ; Com. 1892, 455 ; Fonc. 1895, 445 ; Com. 1899, 419 ; Fonc. 1903, 438 ; Com. 1906, 425 ; Fonc. 1909, 215 ; Com. 1912, 217 ; Fonc. 1913 3 1/2 % 440 ; Com. 1930 4 % 1.001 ; Fonc. 1930 4 1/2 %, 977 ; Com. 1931 1.007 ; Com. 1931-32, 1.020 ; Com. 1932, 1.029 ; Emp. 1933, 1.055.

Actions Françaises : Bque de Fce 29.000 ; Compt. Esc., 3.740 ; Crédit Fonc., 7.430 ; Crédit Lyon., 3.945 ; Crédit du N., 790 ; Sté Gle, 3.135 ; Nord, 2.370 ; Tram Lille-Rx-Tg, 438 ; El et Gaz du Nord, 1.000 ; El. du Nord, 880 ; Energie Ind., 4.500 ; Nord Lum., 2.475 ; Thom Houston, 900 ; Cie Gle Ind. Text., 2.800 ; Pérrenchies, 2.840 ; St Frères, 1.610 ; Aciéries Longwy, 1.150 ; Ac. Micheville, 2.210 ; Ac. du Nord, 750 ; Ac. Sambre et Meuse, 745 ; Arbel, 2.790 d. ; Chant. de France, 1.940 ; Constr. Nord-France, 1.500 d. ; Fives-Lille, 2.150 d. ; Forges N.-E., 1.930 ; Jeumont act., 1.065 ; Jeumont (parts) 2.900 ; Fco-Belge Mét. Ch. de Fer 11.000 ; Hts Fourn. P.-à-Mousson, 8.900 ; Denain-Anzin, 5.075 d. ; Louvroil-Montbard, 1.320 ; Peugeot 1.750 ; Béthune, 4.300 ; Aniche 6.000 d. ; Anzin, 2.380 ; Blanzy, 6.000 d. ; Carvin, 3.800 ; Courrières, 1.440 ; Dourges, 3.425 d. ; Escarpelle, 5.200 d. ; Lens, 1.825 ; Ligny-lez-Aire 410 ; Marles, 2.050 ; Ostricourt, 6.750 ; Vicoigne, 2.210 ; Mokta El Hadid, 16.480 d. ; Nickel, 3.475 ; Ouenza, 7.100 d. ; Lille Bonn. (prior.) 1.150 ; Air Liquide, 3.400 ; Glaces Nord Fce, 16.000 ; Kuhlmann, 2.650 ; Pollet Chausson, 5.425 ; Caout. Indochine, 2.350 d. ; Cultures Trop., 600 ; Tarres Rouges, 1.450.

Villes de Paris : Ville Paris 1871, 508 ; 1875, 511 ; 1876, 512 ; 1892, 342 ; 1894-96, 334 ; 1898, 394 ; 1899, 391 ; 1904, 398 ; 1910 2 3/4 %, 263.50 ; 1910 3 %, 311 ; 1912, 292 ; 1929 1.015 ; 1930, 994 ; Villa Paris 1930 lots, 1.000 ; 1931, 990 ; 4 % fortif., 975 ; 1932, 1.020 ; 3 1/2 % 1942, 4.515.

Valeurs Françaises (Oblig.) : Dép. Nord 4 % 1931 oct., 2.020 ; 4 % 1931, 964 ; 5 % 1935, 1.060 ; 5 1/2 % 1936, 1.970.

BOURSE DE LILLE du 7 Mai 1943

Cherbonnages. — Albi, 2.900 d. ; (part), 5.300 d. ; Aniche, 5.950 ; Anzin, 2.380 ; Béthune, 42.250 ; (1/10), 4.225 ; Blanzy, 5.910 ; Bruay (coup. de 10), 705 ; (coup. de 25), inc. ; Carvin, 3.800 ; Clarence, 515 d. ; Commentry (Jce), 3.050 d. ; (Cap.), 3.350 d. ; Courrières, 1.450 ; Crespin, 230 ; Dourges, 3.400 d. ; Escarpelle, 5.200 d. ; Lens A, 1.800 ; B, 885 ; Liévin, 1.060 ; (coup. de 30), inc. ; Marles, 2.050 ; Ostricourt, 6.800 d. ; Thivencelles, 750 d. ; Vicoigne, 2.225 d.

Banques. — C. D. N., 725 ; Union Mines, 925 ex-dr.

Eaux. — **Transports.** — E.L.R.T., inc. ; Lyon des Eaux (Cap.), 3.300 d. ; (Jce), 3.000 d. ; Pierchon, inc.

Electricité. — Artésienne, 650 ; Bétheniloise, 650 ; Boulonnaise, inc. ; Contin. du Gaz, 3.100 d. ; Electr. Gaz Nord, 1.020 d. ; Electr. N.-O., 1.250 d. ; Energie Nord-France, 905 d. ; Gaz d'Hersin, inc. ; La Roubaisienne, inc. ; Secteur IBily, 1.450 d. ; Union Houillère, 501.

Métallurgie. — Blanc-Misseron (ord.), 325 ; (prior.), 1.170 ; Aciéries de Longwy, 1.110 d. ; de Micheville, 2.200 d. ; du Nord, 750 d. ; Sambre-et-Meuse, 725 Arbel, 2.700 ; Chant. France, 1.900 d. ; Atel. Nord-France, 1.520 ; (part), inc. ; Autos chen., inc. ; Biache, 630 ; Call, 1.125 ; Delattre, 1.000 d. ; Denain-Anzin, 4.950 ; Electro-Métal., 490 ; Fives-Lille, 2.150 d. ; Marine, 1.500 ; Nord-Est, 1.905 ; Franco-Belge, 11.000 d. ; Jeumont, 1.050 d. ; Lez-Vroil, 1.275 d. ; Saint-Sauveur, inc. ; Saulnes, 3.400 d. ; Senelle, 2.210 ; Tubes de Valenc., 1.060 d.

Entreprises et Matériaux de construction. — Carr. Dumont-Vireux, 50 d. ; (part), inc. ; Chaux et Cim. Lafarge, 15.200 ; (action B 300), 5.500 d. ; Ciments du oBul., 1.925 en liquid. ; Portland, 24.500 ; (part), inc. ; Cim. et Chaux Hydraul., 1.350 d. ; Cim. Franc. et Portl. Boul., 10.100 d. ; (Jcile.), 9.300 ; Cim. de Dannes, inc. ; Cim. Pont-à-Vendin, inc. ; Desvroise, inc. ; Indust. Cim., inc. ; (part), inc. ; La Loisne, 1.400 ; Pollet à tChausson, 5.325 ; (part), 42.000 ; Super Cim. Boulon., 210 d.

Produits Chimiques, Huileries, Verreries. — Air Liquide, 3.450 ; (part), 17.200 ; Engrais d'Auby, 505 d. ; de Roubaix, 2.300 ; Glaces Nord-France, 15.900 d. ; Huiles, goudrons et dérivés, 5.900 ex-droit ; Kuhlmann, 2.640 ; Oxhydrique Française, inc. ; Pechiney, 5.700 ; Prod. Organo-Chim., 1.300 d. ; Rhône Poulenc, 4.100 d. ; Saint-Gobain, Chauny et Ciney, 7.700 ; Usines de Libercourt, inc. ; Verreries et Glaces d'Aniche, 5.100 d.

Coupons ennpnés. — 4-5-43. Electro-Métallurgie. N° 1. Coupon : brut, 6 ; net à payer, nom., 4.20 ; port, 3.03. — 5-5-43. Chocolat Kemmel (solde). N° 27. Coupon. Net à paier : nom., 0.70 ; port., 0.60. — (part). N° 19. Coupon. Net à payer : nom., 5.308 ; port., 10.808. — 10-5-43. Mines de Lens (action A). N° 34. Coupon 22. Net à payer : nom., 15.88 ; port., 12.24 (action B). Coupon : Brut, 10. Net à payer : nom., 7.12 ; Générale de Moteurs (1 à 70.000) (remb. d'app.). N° 4. Coupon : Brut, 30. Net à payer : nom., 30 ; port., 30.

A L'EXPOSITION REGIONALE DE LILLE

LE GAZO-BOIS

FACEL

Groupe 3 SPÉCIALISTE DE L'EQUIPEMENT DE TOUS TRACTEURS

DISTRIBUTEUR : J. POCH 31, Av. de Neuilly NEUILLY-S/-SEINE

Mel 56-82 Mel 57.14

ANNONCES LEGALES

Etude de Me Pierre SIX, Avoué à LILLE, rue de Puebla, 9, successeur de Me GODRON, Avoué. — VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE DURIEZ. Insertion prescrite par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Lille du 30 Avril 1943, enregistrée, en application du decret-loi du 29 Novembre 1939 : Département du Nord. Arrondissement de Lille. VILLE DE SECLIN, Route de Lille, n° 195. **MAISON à usage d'habitation. Mise à prix : 30.000 francs.** La vente se poursuit à la requête de la Société Anonyme de Crédit Immobilier de l'Arrondissement de Lille dont le siège social est à Lille, rue de Tenremonde, n° 9, poursuites et diligences de ses Directeur et Administrateurs audit siège. Avant pour avoué Me Pierre SIX, à l'encontre de Monsieur Gustave François DURIEZ, rentier, et Madame Victorine Rosalie VAILLANT, son épouse, demeurant ensemble à Seclin, Route de Lille. Aux Parties saisies n'ayant pas constitué avoué. A la suite de la saisie pratiquée à la requête de la Société Anonyme de Crédit Immobilier de l'Arrondissement de Lille suivant commandement de Me WATTEL, Huissier à Lille, en date du 1er Avril 1943 enregistré et transcrit au 1er Bureau des Hypothèques de Lille le 21 Avril 1943, vol. 7, n° 45. L'adjudication aura lieu le Mercredi 23 Juin 1943 à quatorze heures, à l'audience publique des criées du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville. Conformément aux dispositions de la loi du 16 Novembre 1940, seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation de Monsieur le Préfet du Nord pourront se rendre adjudicataires. Dans le mois qui suivra la présente insertion, tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article premier du décret du premier Septembre 1939 sur les mobilisés et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former une opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil de Lille. — Pour extrait : (signé) Pierre SIX. 18.306

Etude de Me Jean LABOURET, Avoué à Saint-Quentin, 9, Place des Enfants de Chœurs (Successeur de son père). — VENTE PAR SUITE DE FAILLITE en un seul lot de : **UN TERRAIN à usage industriel,** situé aux territoires de Saint-Quentin et Gauchy, d'une contenance de **trois mille sept cent dix-neuf mètres carrés 23,** lieu dit « Le Grand Marais », joignant directement la Grande Ligne Paris-Bruxelles, cadastré section E, n° 441 P et A 136 P. La adjudication aura lieu le Mercredi vingt trois Juin mil neuf cent quarante trois, à quatorze heures, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Saint-Quentin, au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire des audiences. On fait savoir à tous ceux qui appartiendra qu'en exécution d'une ordonnance rendue par Me le Juge Commissaire de la faillite de feu M. Alfred Gauchy, le 6 février 1943, enregistrée, 2° d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal Civil de Saint-Quentin, statuant en Chambre du Conseil, le 11 Mars 1943, enregistré et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur René ROY, syndic liquidateur judiciaire à Saint-Quentin, rue Voulet, agissant en sa qualité de syndic de la liquidation des créanciers de feu Monsieur Alfred Gauchy, en son vivant entrepreneur de transports, demeurant à Saint-Quentin, prononcée suivant jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Saint-Quentin, en date du 19 Juin 1939 et fonction à la faillite, et à cette nomme par ledit jugement rendu par le même Tribunal, le 26 Janvier 1943 ; Poursuivant avant Me Labouret, pour avoué constitué, il sera procédé le Mercredi vingt trois Juin mil neuf cent quarante trois, à quatorze heures, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Saint-Quentin, au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire des audiences, à la vente par suite de faillite en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, et à la désignation des feux, de l'immeuble dont il est ci-dessus parlé.

Désignation de l'immeuble à vendre telle qu'elle figure au cahier des charges. Département de l'Aisne. Arrondissement, canton, ville de Saint-Quentin, et Commune de Gauchy. Lot unique. **UN TERRAIN** situé territoires de Saint-Quentin et Gauchy, d'une contenance de trois mille sept cent dix-neuf mètres carrés 23 ; « Le Grand Marais » traversé par la ligne des Allemagnes, tenant d'un côté à M. Prod'hom, d'autre côté à M. Nicolas, d'un bout à la Société Lille-Bonnières-Colombes et par bas, pointe au chemin d'accès, et d'autre bout à la S.N.C.F., cadastrée sur Saint-Quentin, section E, 441 P et sur Gauchy, section A, 136 P. Ce terrain a droit à l'usage du chemin d'accès bordant la propriété de la Société Lille-Bonnières, aux conditions énumérées au cahier des charges. **Entrée en jouissance du jour de l'adjudication.**

Mise à prix : Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par Me Jean Labouret, avoué et déposé au Greffe du Tribunal Civil de Saint-Quentin, où chacun peut en prendre connaissance, les enchères seront requises sur la mise à prix fixée par le jugement du 11 mai 1943 à : **Trois mille trancs, et : 3.000 fr.** Taux des enchères : cinq cents francs. Le Ministère d'Avoué est indispensable pour porter des enchères à l'audience.

Avis important. — Conformément aux dispositions de la loi du 16 Novembre 1940, seules pourront faire porter des enchères les personnes qui auront obtenu préalablement l'autorisation préfectorale prévue par ce texte. Les enchérisseurs devront donc s'adresser dès à présent à leur avoué pour l'accomplissement de ces formalités préalables. Fait à Saint-Quentin, le trois Mai mil neuf cent quarante-trois. (Signé) Jean Labouret, enregistré. Pour tous renseignements, s'adresser à 1° Me Jean Labouret, avoué poursuivant la vente et rédacteur du cahier des charges à Saint-Quentin, 9, Place des Enfants de Chœurs ; 2° M. René ROY, syndic de faillites à Saint-Quentin, 10, rue Voulet. 18.303

Etude de Me André CHATTELEYN, Avoué, 27 boulevard Vauban, LILLE. — **Licitation après acceptation bénéficiaire** (Consorts LEFEBVRE-LAVAL). Le **Mercredi 2 Juin 1943,** au Palais de Justice de **LILLE** (Autorisation préfectorale préalable indispensable). Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoué — VILLE DE LAMBERSART, angle de l'Avenue de l'Hippodrome et de l'Avenue de Soubise. — Une maison à usage de café, connue sous le nom de « PAVILLON BLEU », sur un terrain d'une superficie utile de 1.282 m2. Avec le droit à la participation de l'Etat à la réparation des dommages de guerre. Cette maison est louée à Monsieur MARQUIS, 7.500 fr. plus charges. Le bail est expiré, mais M. MARQUIS a fait une demande de renouvellement de bail. — **Visites** : Sur permis délivré par Me A. CHATTELEYN, avoué et Me HERLIN, notaire, les mardi et vendredi, de 14 à 16 heures. **MISE A PRIX : TROIS CENT MILLE FRANCS.** — Pour tous renseignements, s'adresser : 1) A Me A. CHATTELEYN, avoué à LILLE, 27, boulevard Vauban, poursuivant la vente, rédacteur du cahier des charges ; 2) Au Greffe du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville où est déposé le cahier des charges ; 3) A Me A. HERLIN, notaire à LILLE, 122, rue de l'Hôpital Militaire, chargé de la liquidation.

Tisane des pères Célestins LAXA-DEPURATIVE TOUJOURS AUSSI LAXATIVE QU'AGRÉABLE

BÉGAIEMENT

Etude de Me Pierre SIX, Avoué, demeurant à Lille, 9, rue de Puebla. — **DIVORCE.** — D'un jugement en date du 2 Février 1943, enregistré, rendu contradictoirement, entre : Monsieur Lucien Henri DELASSUS, demeurant à Annœullin, rue Jules Guesde, n° 33, et Madame Simone Emilienne LEFEBVRE, épouse de Monsieur DELASSUS, demeurant chez ses parents à Lesquin, rue Pasteur, n° 1. Le Tribunal Civil de Lille a prononcé le divorce entre les époux sus nommés au profit de Monsieur Lucien Henri DELASSUS. Me Pierre SIX, Avoué, occupe à l'instance pour Monsieur Lucien Henri DELASSUS, aux lieu et place de Me GODRON, Avoué précédemment constitué. — Pour extrait : (signé) Pierre SIX. 18.304

Etude de Me Pierre SIX, Avoué à LILLE, 9, rue de Puebla, Successeur de Me GODRON, Avoué. — VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE DOMIS. Insertion prescrite par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Civil de Lille du 30 Avril 1943, enregistrée, en application du decret-loi du 29 Novembre 1939 : Département du Nord. Arrondissement de Lille. COMMUNE DE FACHES-THUMESNIL, rue Henri Dilies, n° 84. **MAISON à usage d'habitation. Mise à prix : 30.000 francs.** La vente se poursuit à la requête de la Société Anonyme de Crédit Immobilier de l'Arrondissement de Lille dont le siège social est à Lille, rue de Tenremonde, n° 9, poursuites et diligences de ses Directeur et Administrateurs audit siège. Avant pour avoué Me Pierre SIX. A l'encontre de Monsieur Léon Marcel DOMIS, chauffeur de générateur, et Madame Jeanne BRUNIN, son épouse, demeurant à Faches-Thumesnil, rue Henri Dilies, 84. Parties saisies n'ayant pas constitué avoué. A la suite de la saisie pratiquée à la requête de la Société Anonyme de Crédit Immobilier de l'Arrondissement de Lille, suivant commandement de Me WATTEL, Huissier à Lille, en date du 24 Mars 1943 enregistré et transcrit au 1er Bureau des Hypothèques de Lille le 13 Avril 1943, vol. 7, n° 41. L'adjudication aura lieu le Mercredi 23 Juin 1943 à quatorze heures, à l'audience publique des criées du Tribunal Civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville. Conformément aux dispositions de la loi du 16 Novembre 1940, seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation de Monsieur le Préfet du Nord pourront se rendre adjudicataires. Dans le mois qui suivra la présente insertion, tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article 1 du décret du premier Septembre 1939 sur les mobilisés et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former une opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil de Lille. — Pour extrait : (signé) Pierre SIX. 18.338

Etude de Me Fernand GOMBERT, Docteur en droit, avoué à Lille, 33, rue d'Inkermann. — **Licitation LIEBAERT-TURBE.** — A vendre, le mercredi 23 juin 1943, à 14 heures, au Palais de Justice de Lille : **Article premier.** — Commune de Lambersart. Chemin de Verlinghem. Un immeuble à usage de ferme dit « Ferme du Bosquiel » ou « Ferme du Gros Billot » d'une superficie totale de 18 hectares 34 ares 75 centiares, divisé en deux parties et cinq lots. — Première partie : Bâtiments de ferme et 16 hectares 73 ares 96 centiares, divisé en trois lots : **1er lot** : Bâtiments et 6 hect. 94 ares 66 centiares de fonds et terre (No 4 au plan de lotissement). Mise à prix : 175.000 fr. — **2e lot** : 3 ha 59 ares 20 cent. de pâture et terre (No 3 au plan de lotissement). Mise à prix : 85.000 fr. — **3e lot** : 3 ha 39 ares 20 cent. de pâture et terre (No 2 au plan de lotissement). Mise à prix : 85.000 fr. Faculté de réunion immédiate de ces trois lots. — **Deuxième partie** : 4 hectares 61 ares 69 centiares de terre, divisé en deux lots. — **1er lot** : 2 hect. 19 ares 59 cent. de terre (No 5 au plan de lotissement). Mise à prix : 55.000 fr. — **2e lot** : 2 hect. 42 ares 10 cent. de terre (No 6 au plan de lotissement). Mise à prix : 60.000 fr. — Faculté de réunion immédiate de ces deux lots. Faculté de réunion des cinq lots formant l'ensemble des première et deuxième parties de l'article premier. — **Article deuxième.** — Ville de LAMBERSART, chemin de Verlinghem : Une maison à usage d'estaminet « Estaminet de l'Ermitage », ensemble les fonds et terrain d'une contenance de 66 ares (No 1 au plan de lotissement). Mise à prix : 50.000 francs. **LES LOTS composant les articles premier et deuxième étant vendus pour usage de culture, les acquéreurs s'engageront à ne pas ériger sur le lot par eux acquis, des constructions à usage d'habitation. D'établir sur les limites séparatives les clôtures qu'ils pourraient ériger pour limiter leur terrain.** (Voir conditions particulières et plan au cahier des charges. — **Article troisième** : Ville de LAMBERSART, avenue de Flandre, 9. Mise à prix : 100.000 fr. — **Article quatrième** : Ville de LAMBERSART, avenue de Becquart, 209. — **1er lot** : Une maison à usage d'habitation avec salle de bains et chauffage central. Mise à prix : 100.000 fr. — **2e lot** : Un terrain à bâtir y attenant, front à l'avenue Becquart. Mise à prix : 15.000 fr. Faculté de réunion immédiate de ces deux lots. — **Article cinquième** : Commune de PERENCHIES, rue de la Prévôté, numéros 116, 118, 120, 124, 126 et 128. Six maisons dont cinq à usage d'habitation et la sixième à usage d'estaminet, ensemble les fonds et terrain en dépendant à vendre en six lots. Les cinq maisons d'habitation, sur la mise à prix de 10.000 francs chacune. Faculté de réunion pour les trois maisons portant les numéros 116, 118, 120. Faculté de réunion pour les deux maisons portant les numéros 124 et 126. La maison à usage d'estaminet rue de la Prévôté, 128, mise à prix : 15.000 francs. — **Article sixième** : Commune de PERENCHIES, chemin de la Vierge : Une parcelle de terre en nature de jardinage, d'une contenance de 30 ares. Mise à prix : 15.000 fr. — **Article septième** : Communes de PERENCHIES et de VERLINGHEM : Une maison d'habitation avec exploitation maraîchère, divisée en trois parties. 1re partie, maison d'habitation, avec 37 ares 27. — 2e partie, 53 ares 16 de labour à Pérenchies. — 3e partie, 53 ares 16 de labour à Verlinghem. (Ces trois parties formant une exploitation maraîchère, sont vendues en un seul lot). Mise à prix : 75.000 fr. — **Article huitième** : Commune de VERLINGHEM, 53 ares 16 centiares de labour. Mise à prix : 30.000 fr. — **Article neuvième** : Ville de LILLE, rue Solférino, 132 et 132 bis, face aux Halles Centrales : Un immeuble à usage de commerce et d'habitation. Mise à prix : 125.000 francs (Enchères par ministère d'avoué). — Se renseigner : 1) Au Greffe du Tribunal civil de Lille ; 2) A Me Robert VANDENBUSSCHE, notaire à Lille, 62, rue de l'Hôpital Militaire ; 3) A Me Fernand GOMBERT, avoué à Lille, 33, rue d'Inkermann. 18.333

Etude de Me Pierre SIX, Avoué, demeurant à Lille, 9, rue de Puebla. — **SEPARATION DE CORPS** - D'un jugement rendu par défaut par la première chambre du Tribunal civil de Lille le 18 février 1943, enregistré, il appert : que la séparation de corps a été prononcée au profit de Madame Madeleine-Albertine GRUEZ, épouse de Monsieur Louis-André ROSSINELLI, demeurant à Lille, rue de Paris, ci-devant et actuellement à Lille, rue de Jemmappes, n° 70 ; à l'encontre de Monsieur André-Louis ROSSINELLI, domicilié à Lille, rue de Paris, mais résidant actuellement à Angers, rue Saint-Blaise, n° 5. Insertion autorisée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal, en date du 30 avril 1943 enregistrée. (Art. 247, paragraphe 3 Coda civil). - Pour extrait (signé) : P.SIX.

ASTHME

Emphysème, Oppression

vous rendent la vie intolérable. Jugulez leurs crises en vous confiant à un médicament sérieux qui, peu à peu, en réduira la fréquence et la violence. Essayez les comprimés Calm-Asmine (ancien Kalm-Asthmine). Toutes pharmacies 18.20 G. Hous, 37, rue d'Alsace-Lorraine, Malakoff. Visa n° 763 P. 469.

Etude de Me Pierre SIX, avoué à Lille, rue de Puebla, 9, Successeur de Me GODRON. — Vente sur licitation DUCOURANT. — Insertion prescrite par ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Lille, du 6 mai 1943 enregistrée, en application du decret-loi du 29 novembre 1939. — Département du Nord. — Arrondissement de Lille. VILLE D'ARMENTIERES, section du Bizet, Avenue Alber ler, numero 24 : UNE MAISON à usage d'HABITATION, libre d'occupation. Mise à prix, 25.000 francs. — La vente se poursuit en vertu et en exécution d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de Lille, le 13 avril 1943, enregistré, sur la requête collective de : 1) Madame PERMANNE Marcelle-Hélène, veuve de Monsieur DUCOURANT Georges-Louis-Joseph, demeurant à LAMBERSART, avenue Pottier, 150, mais résidant actuellement à Armentières, rue du Général Lyautey, agissant tant en son nom personnel qu'au besoin en sa qualité de tutrice naturelle de Ghislaine-Marie-Andrée DUCOURANT, née à Armentières, le 8 octobre 1931, de son mariage avec ledit Monsieur Georges-Louis-Joseph DUCOURANT ; 2) Madame DUCOURANT Marie-Eugénie sans profession, demeurant à Armentières, boulevard Faidherbe, numéro 169, veuve de Monsieur SCHERPEREEL Constant-Jean, agissant en qualité de subrogée tutrice de la mineure Ghislaine-Marie-Andrée DUCOURANT, susnommée, ladite dame nommée à cette fonction qu'elle a acceptée suivant délibération du Conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix, du cinquième arrondissement judiciaire de LILLE, le 20 mai 1942, faisant fonctions de tutrice de ladite mineure en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et Madame DUCOURANT-PERMANNE, sa tutrice légale ; 3) Monsieur LIEVOIS Fernand, m